

**PROCES VERBAL**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 12 AVRIL 2022**

*Nombre de membres : 11*  
*Présents : 7*  
*Votants : 7*

L'an deux mille vingt et le douze avril à vingt et une heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LARCO Jean-Claude.

Présents : Jean ALVES, Pierre LANNES, André MASTOUMECQ, Séverine PETRAU, Gérard PEYRAN, Pauline POCQ

Absent excusé : Jessica ALEMANY, Brigitte ALLEMAND, Brigitte CAZENAVE, Jérôme LAULHE

Absent : néant

Pierre LANNES est nommé secrétaire de séance.

**POINTS DIVERS:**

Le Maire fait lecture des courriers reçus de la part de Mme Denise St PEE et de M. Jean LASSALLE qui soutiennent le projet de maison d'accueil.

**COMPTES ADMINISTRATIFS :**

Les dépenses de fonctionnement se montent à 83.472 € en 2021 (contre 112.832 en 2020), les recettes de fonctionnement (intégrant les reports des années précédentes et les écritures comptables) sont en 2021 de 534.880 € (contre 418.754 € en 2020).

Les dépenses d'investissement se montent à 72.034 € en 2021 (contre 65.663 € en 2020) les recettes d'investissement sont en 2021 de 60.069 € (contre 50.011 € en 2020).

Le résultat comptable pour l'année est donc de 439.443 €

A l'unanimité (6 votants), le Conseil valide les comptes administratifs 2021

**COMPTES DE GESTION :**

A l'unanimité (7 votants), le Conseil valide les comptes de gestion 2021

**BUDGET 2022 :**

Pour l'exercice 2022, comme déjà formulé lors du débat d'orientation budgétaires, nous avons prévu un certain nombre d'investissements à réaliser : voirie, maison d'accueil, sécurité incendie, acquisitions, parking église, chemin de randonnée, diverses immobilisations. En conséquence, le budget investissements pour l'année est de 396.970 € (contre 262.319 € en 2020) le budget fonctionnement étant, lui de 613.823 € (contre 505.162 € en 2020). A l'unanimité, le Conseil adopte ce budget pour l'année 2022.

**AFFECTATION DU RESULTAT :**

A l'unanimité, le Conseil décide d'affecter le résultat global 2021 comme suit : 2.965 € en investissement et 448.442 € en fonctionnement.

## **SUPPRESSIONS DE L'ACTIF :**

A l'unanimité, le Conseil décide de supprimer de l'actif un ensemble de matériel qui ne sont plus utilisés, ni disponibles, tels que tondeuse achetée en 2006, photocopieur acheté en 2009, etc..

## **BUDGET LOTISSEMENT :**

Le Maire propose, la création d'un budget annexe pour la gestion du futur lotissement. Ce budget intègrera toutes les dépenses liées à la conception et la création de ce lotissement mais aussi toutes les recettes obtenues des ventes des lots. C'est ainsi que pratiquent les communes qui créent un lotissement et cela est préconisé par le Trésor Public. Le Conseil décide la création d'un budget annexe pour le lotissement (6 voix pour, une abstention).

## **TAUX DES IMPOTS 2022 :**

A l'unanimité, le Conseil décide de ne pas modifier les taux des impôts locaux (Taxes foncières).

## **TRAVAUX LOGEMENT COMMUNAL :**

Nous avons demandé à trois entreprises d'établir un devis pour la réalisation de travaux d'électricité au logement communal situé près de la Mairie. Malgré plusieurs relances nous n'avons reçu qu'une proposition complète, celle de l'Entreprise SALAMITOU de Navarrenx. A l'unanimité le Conseil retient cette proposition et mandate le Maire pour faire réaliser ces travaux.

## **SITE INTERNET :**

Le Maire propose au Conseil de réaliser un site internet pour la commune, celui-ci permettrait de rendre disponible les informations concernant la commune, de stocker les photos d'évènements passés, mais aussi de permettre aux habitants de transmettre les documents dématérialisés tel que dossier d'urbanisme. Nous avons une proposition de M. SANDERS qui est basée sur les mêmes montants que l'offre de l'AMRF. Outre qu'elle est raisonnable (moins de 200 € par an) elle permet de faire travailler l'économie locale et d'avoir un prestataire accessible.

Par 6 voix contre une, le conseil valide cette proposition.

## **SUBVENTIONS :**

Le Maire expose les demandes de subvention reçues et leur contenu:

- Comité de Jumelage de Navarrenx. Rejetée par le conseil à la majorité
- Bibliothèque d'Audaux. Rejetée par le conseil à la majorité
- Association de lutte contre les fléaux climatiques. Rejetée par le conseil à la majorité
- Mardis Musicaux de Navarrenx. Rejetée par le conseil à la majorité
- Association Régala. Rejetée par le conseil à la majorité

## **VOIRIE :**

Le devis de l'entreprise CASTILLON pour la rénovation du chemin du COOS (en partenariat avec la commune de Rivehaute) se monte à 12.180 €. Il est accepté à l'unanimité par le Conseil.